CAPA Certifiés du 18 janvier 2019

Contestation des appréciations finales :

Cette CAPA concerne l'étude des contestations sur l'appréciation finale des Rendez-vous Carrière des certifiés. Cette appréciation est prise en compte lors de l'avancement accéléré du 6e au 7e échelon (1er RDV), du 8e au 9e (2e RDV), et pour la promotion à la Hors-Classe (3e RDV). C'est la première fois que cette procédure, issue du PPRC se déroule.

197 personnes étaient concernées par le 1er RDV carrière, 191 pour le 2eme RDV et 162 pour le 3eme RDV. 38 personnes avaient formulé un recours gracieux et 19 sont allé jusqu'à une demande de révision en CAPA. La grande majorité des demandes de révision concernent le 3eme RDV (26 recours gracieux et 16 contestations en CAPA), certainement en raison du caractère définitif de cette appréciation.

Les organisations syndicales présentes, sauf l'UNSA (et le SNALC qui n'a pas fait de déclaration) dénoncent les incohérences entre les avis émis par les chefs d'établissement et les inspecteurs et l'appréciation finale de la rectrice. Avec la CGT Educ'action, elles témoignent également de l'incompréhension et du sentiment d'injustice ressentis par les personnels.

Le caractère définitif des appréciations du 3eme RDV carrière pose problème et tout le monde s'accorde pour regretter le contingentement des avis, artifice de gestion des flux de personnels, qui déconnecte l'appréciation finale de la véritable valeur professionnelle des agents.

La CGT Educ'action dénonce l'opacité de la procédure et refuse de s'inscrire dans une logique d'avancement au mérite.

FO déplore que les items évalués lors des « Rendez-vous Carrière » ne se concentrent pas sur notre coeur de métier : transmettre des savoirs.

La FSU demande que les mentions sur l'engagement syndical, le temps partiel, le congé maladie ou maternité soient retirés des appréciations.

L'UNSA et la FSU demandent des informations plus complètes sur les critères retenus pour définir les avis ou accorder les recours ainsi que des statistiques plus détaillés sur les avis émis pour chaque échelon, par genre, matière, type d'établissement…

Enfin la question est soulevée par FO de savoir comment seront traités les personnes qui étaient en congé maternité ou congé maladie lors de la période prévue pour le Rendez-vous Carrière.

La réponse de l'Administration :

La lecture unique des compétences ne suffit pas pour comprendre l'appréciation finale. Il faut décoder les appréciations littérales pour comprendre les avis Rectrice.

Les appréciations des Chefs d'établissement et Inspecteurs ont été émis au regard de la valeur professionnelle, mais l'avis Rectrice fait le lien entre cette appréciation professionnelle et les possibilités de promotion. Il en résulte une logique de quotas, en particulier pour les avis du 3e RDV carrière. De plus, le rectorat ne veut pas d'un dispositif trop « mécanique » basé sur le comptage des items , afin de pouvoir privilégier une gestion plus « humaine ».

Les avis proposés ont fait l'objet d'une harmonisation en relation avec le corps d'inspection. Il a été pris en compte : Un équilibre H/F ,un équilibre entre les matières, Des quotas au 3eme RDV (10 % d'avis Excellent – 45 % d'avis Très Satisfaisant)

Le rectorat impose deux préalables avant une éventuelle amélioration d'un avis :

- Mettre en évidence une incohérence manifeste
- Rester dans les marges imposées

Il sera fait un rappel aux évaluateurs pour éviter que certaines mentions apparaissent dans les appréciations littérales et qui pourraient être interprétées en défaveur de l'enseignant (exemples du temps partiel, de la décharge syndicale)

Il sera demandé au corps d'inspection de prendre contact avec les personnes qui n'étaient pas en poste (maladie, maternité...) dans la période de leurs RDV Carrière afin de pouvoir les positionner. Le dossier d'une personne dans cette situation sera bien examiné lors de l'avancement accéléré et lors de la promotion à la Hors-Classe. Il faut pouvoir justifier du fait que le dossier est connu, même si on ne sait pas encore comment il sera traité.